

### Réaliser une demande avec MDPH en ligne

1

#### Création de la demande

C'est la première étape après la connexion, ici vous pouvez :

- valider votre compte,
- compléter les informations vous concernant,
- ajouter vos documents,
- préciser les droits et prestations que vous demandez (non obligatoire),
- envoyer votre demande.



2

#### Demande émise

C'est l'étape qui suit l'émission de votre demande. Ici vous pouvez :

- consulter un récapitulatif de votre demande et la télécharger,
- consulter et télécharger vos documents joints.

A cette étape, un agent MDPH évalue la recevabilité de votre demande.

Il peut :


- valider votre demande,
- la mettre en attente,
- dans certains cas particuliers, la considérer irrecevable.



#### Demande en attente

Votre demande est mise en attente lorsque qu'au moins l'un des documents obligatoires n'a pas été validé par la MDPH.


A cette étape, vous pouvez : consulter votre demande, modifier vos documents joints, et émettre de nouveau votre demande.

En l'absence de réponse, votre demande pourra être considérée comme irrecevable. 




3

#### Demande validée

Votre demande émise a été validée. Votre dossier sera étudié par l'équipe de la MDPH. 

#### Demande irrecevable

Votre demande peut également être considérée comme irrecevable (s'il s'agit d'un doublon par exemple). 



L'application permet de déposer une demande et de s'assurer de sa prise en compte par la MDPH. Elle ne permet pas le suivi du dossier.

### Les tableaux de bord



En cliquant sur « Profils et demandes », vous accéderez à un tableau de bord des demandes.

Vous pouvez ici :

- consulter rapidement l'état de vos demandes,
- visualiser vos demandes passées,
- supprimer vos demandes,
- créer de nouvelles demandes.

Vous pouvez également gérer plusieurs profils en même temps. Pour cela, cliquez sur « Retour aux profils » depuis le tableau de bord des demandes, puis sur « Créer un nouveau profil ».

Cette fonctionnalité est recommandée pour les usagers devant émettre des demandes pour plusieurs bénéficiaires (par exemple pour les associations tutélaires).

Vous pouvez ici :

- créer de nouveaux profils « bénéficiaire »,
- supprimer des profils existants.



### La gestion du compte

Cette page, accessible via « Mon compte », vous permet de modifier votre mot de passe. Attention, votre mot de passe doit répondre à certains critères de sécurité :

- comprendre au moins huit caractères
- présenter trois des quatre catégories de caractères suivantes : majuscule, minuscule, chiffre et/ou caractères spéciaux
- Être à minima d'une robustesse moyenne selon les critères du service.

Mot de passe actuel

Nouveau mot de passe \*

Robustesse de votre mot de passe: **Excellent**